

ble pour payer les surnuméraires, on nous a dit qu'à l'avenir, cet état de choses serait modifié et que ces commis surnuméraires feraient partie du personnel permanent. Il semble toutefois que nous continuons cette mauvaise pratique.

L'hon. M. GRAHAM : J'espère que le projet de loi sur le service civil remédiera à toutes ces difficultés.

M. ARMSTRONG : Est-il vrai qu'au cours de la campagne électorale dans York-nord, presque toute la littérature distribuée dans cette division par le parti libéral provenait des presses du journal dévoué à l'honorable ministre et fut transportée dans son département où les fonctionnaires—il est possible qu'il s'agisse des mêmes messagers—furent employés jour et nuit à estampiller, à adresser et à expédier ces brochures politiques ?

L'hon. M. GRAHAM : Je ne connais rien de ces détails. J'ignore qu'il y ait eu quelque chose d'expédié à ma connaissance, si ce n'est le compte rendu de ce qui s'est passé ici même. Mon honorable ami comprendra la différence qui existe entre la publication d'un organe de parti et celle d'un discours prononcé en cette Chambre. Ce dernier pourrait être adressé franc de port.

M. ARMSTRONG : Un grand nombre d'employés du département que préside l'honorable ministre, furent occupés durant un temps considérable à expédier les milliers de copies de ce qui n'était que des brochures électorales ; et l'on a fait cela pour différentes divisions. Si cela est vrai, cet item demande qu'on s'informe de la nature de cette dépense.

L'hon. M. GRAHAM : Il est évident que si ce travail a été exécuté par des messagers ou par d'autres fonctionnaires dans leurs moments de loisir, le coût ne se trouverait pas compris dans cet item, cette besogne n'a certainement pas été faite par ces gens-là.

M. ARMSTRONG : Le ministre admet que dans son département, ses propres fonctionnaires se sont occupés d'expédier de la littérature électorale. J'ignore quelle est la nature de cette dernière, dans différents comtés, et que le pays acquitte le coût de cette mise sous enveloppe, du travail d'adresser ces dernières, et de tout ce qui se rapporte à l'envoi de ces brochures politiques. Il ne nie pas cela.

L'hon. M. GRAHAM : Je ne chercherai pas à nier cela tant que je n'aurai pas fait une enquête. Je reconnais qu'un travail de ce genre ne devrait se faire que lorsqu'il s'agit de discours prononcés en cette Chambre. Ce cas diffère de l'envoi par le courrier de brochures électorales.

M. ARMSTRONG : Le ministre croit-il juste d'employer les fonctionnaires de son département et de leur faire gaspiller leur temps à adresser ces enveloppes ? Personne, de toute la députation ne jouit d'un privilège égal et l'on serait porté à croire que c'est abuser par ce fait de notre privilège de la franchise postale.

L'hon. M. GRAHAM : Oui, s'il en était ainsi. Si des brochures relatives aux élections provinciales étaient expédiées d'ici, ce serait un abus.

M. SPROULE : Nous avons trois item de suite dont le chiffre total s'élève à \$42,000 et dans chaque cas on trouve la mention "nonobstant les dispositions de la loi du service civil." Ces crédits se rapportent à quelques années dit que tous ces fonctionnaires permanents. Une loi adoptée il y a quelques années dit que tous ces fonctionnaires se trouvent sous l'empire de la loi relative au service civil, et que nous nous dispenserons à l'avenir des services de cette catégorie d'employés civils. La commission sur le service civil a appelé l'attention sur le fait qu'elle avait relevé cinquante item de ce genre dans les crédits d'un seul exercice, et voici qu'en dépit de tout cela, nous avons ces trois crédits qui se succèdent ici. Ces fonctionnaires devraient recevoir des appointements de différents ministères, mais grâce aux item ainsi préparés, nous ne pouvons dire quel est le montant de leur rémunération. L'un des ministres—je crois que c'est le ministre des Finances—affirmant il y a quelques années à la Chambre que le montant supplémentaire demandé par cet exercice-là devait permettre aux chefs des départements de faire inscrire tous ces commis surnuméraires dont on avait retenu les services durant l'année, sur la liste des fonctionnaires permanents, ce qui nous aurait débarrassés à jamais de la pratique suivie jusqu'alors. Le Gouvernement depuis qu'il a pris les rênes de l'administration, a systématiquement et cela avec persistance violé la loi du service civil sous ce rapport; je crois que l'heure est venue de mettre fin à ce système. C'est traiter la Chambre d'une manière peu courtoise que de lui fournir des renseignements aussi maigres sur ce que l'on fait des deniers publics.

L'hon. M. GRAHAM : Dans cette liste figurent les fonctionnaires qui sont à l'emploi du département depuis vingt et même trente ans; ce sont de très vieux serviteurs de l'Etat.

M. SPROULE : Vous étiez certain d'avoir pourvu à leur sort il y a quelques années.

L'hon. M. GRAHAM : Il peut y avoir eu des erreurs.

L'hon. M. FIELDING : Mon honorable ami (M. Sproule) se trompe évidemment en m'attribuant la déclaration dont il a parlé. Je suis certain qu'il constatera que je n'ai